

le fond du problème et nous proposera une solution qui sera préférable aux propositions nébuleuses faites jusqu'ici par le gouvernement quant à la mise sur pied de quelque autre programme idoine.

Il est un autre sujet que je voudrais aborder brièvement, et il s'agit de l'administration de l'assurance-chômage. Quand ce bill sera adopté, la Commission de l'assurance-chômage sera de nouveau chargée d'administrer tout le système. Comme dans le passé, la Commission se voit accorder une grande liberté de manœuvre quant au mode d'administration. Je m'aperçois que le bill comporte un article qui prévoit que la Commission pourra établir des bureaux locaux là où elle le jugera souhaitable. La loi actuelle comprend un article analogue. J'ai pris connaissance d'un livre intitulé «Univers sans distance» que le ministre des Communications (M. Kierans) a déposé dernièrement à la Chambre. Une phrase m'a frappé comme tout à fait pertinente à l'ensemble de la question que nous examinons. A la page 39 de la publication, le ministre trouvera un résumé des colloques tenus sur les télécommunications et les ordinateurs en ces termes:

Il est évident que la plupart des participants se préoccupent vivement de la «nécessité de donner une âme au système».

Cette préoccupation grandit sans cesse partout dans le monde. Les gens se sentent perdus dans un système vaste et sans âme qui les écrase et les abrutit jusqu'à ce qu'ils ne sachent plus où aller. Les manifestations de ce sentiment que l'on décrit dans le rapport sur les télécommunications et les ordinateurs dont je viens de parler sont terribles à bien des égards et je signale que de nombreux travailleurs canadiens ont souffert de la terrible et frustrante absence d'âme dans l'administration de l'assurance-chômage. Cette révision de la loi nous offre justement une occasion de combler ces lacunes d'une façon qui n'a pas été possible depuis longtemps. Il nous est essentiel de le faire, parce que nous pourrions élaborer le régime le plus raffiné de prestations d'assurance-chômage imaginable—au moins en théorie; ses dispositions pourraient paraître parfaites à quelqu'un comme mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, pourtant si les chèques ne sortent pas des ordinateurs pour parvenir aux ouvriers, tout le régime vaudrait moins que le papier sur lequel il est décrit.

Au moins certains ouvriers au Canada et, à ma connaissance, un bon nombre des ouvriers de ma propre circonscription, éprouvent tant de frustration à cause de l'éloignement de l'administration de l'assurance-chômage, se sentent si impuissants devant ces machines impersonnelles qu'ils ont renoncé à tenter de toucher les prestations auxquelles ils ont pleinement droit. Ils disent qu'il est plus facile de s'adresser au bureau de l'assistance publique et d'en recevoir des allocations. D'ailleurs, c'est précisément ce que certains ouvriers de l'île de Vancouver ont fait.

Si je relève ce point, c'est qu'en visitant ma circonscription lors du dernier congé j'ai senti profondément que cette impression avait pris une ampleur assez grande pour menacer tout le concept de l'assurance-chômage. L'arrivée d'ordinateurs dans le service de l'administration a aggravé une telle impression, bien que la méfiance à l'endroit de ces appareils ne soit pas tout à fait la seule

[M. Barnett.]

responsable. J'ai ici un dossier qui remonte à 1967 et où il est question de la politique préconisant la disparition graduelle des bureaux locaux d'assurance-chômage. Des quelque 700,000 personnes de ma circonscription, un bon nombre, je suppose, risquent beaucoup plus que les travailleurs d'autres régions du pays de ne pas toucher régulièrement de salaire et pourtant il n'y a pas dans toute ma circonscription un seul représentant de réclamations d'assurance-chômage qui soit convenablement qualifié.

• (4.30 p.m.)

Je ne cesse de soulever ce point depuis que ce changement a commencé. J'ai des lettres qui reconnaissent qu'il y a eu quelques anicroches parce que cette méthode était nouvelle et où on prétend que cette façon de disposer des réclamations à distance se stabiliserait et qu'il n'y aurait plus aucun problème. Mais les ennuis n'ont jamais cessé et, en toute franchise, je dois dire que toutes les réponses que j'ai pu obtenir ici à la Chambre ne tendaient qu'à noyer le poisson. Il n'y a qu'une façon pour moi de juger la situation, et c'est d'évaluer les résultats.

Au cours de l'hiver qui vient de s'écouler, la situation à toutes fins pratiques a été pire que jamais. J'hésite à retenir les députés pour leur donner lecture des réponses que j'ai reçues des ministres du Travail et des grands manitous de la Commission d'assurance-chômage à Ottawa, car la liste est bien longue. J'en ai de ces lettres de date plus récente dirais-je, mais à quoi bon ennuyer notre sympathique ministre du Travail à ce sujet? A moins d'une réaction un peu plus énergique que celle qu'ont suscitée jusqu'à maintenant mes instances au ministre ou à la Commission ou mes questions à la Chambre, la situation n'est certes pas près de s'améliorer.

J'aimerais évoquer une réponse qu'on m'a fournie lors d'une séance des «couche-tard» en 1969, je pense. Le secrétaire parlementaire du ministre du Travail terminait alors sa réponse par ces mots:

Je vous assure, monsieur l'Orateur, que les habitants de Campbell River reçoivent de la Commission d'assurance-chômage un service rapide et excellent, comme c'est le cas partout au Canada. Toutefois, la Commission va réexaminer son activité dans la région en vue de déterminer s'il serait possible d'accélérer quelque peu le processus aux périodes où les demandes de prestations affluent...

Voilà le genre de réponse que je ne cesse de recevoir depuis 1967 au sujet de cette question administrative. Plus tôt cette année, j'ai reçu d'autres communications. En voici une du secrétaire de la section de Port Alberni de l'IWA en date du 18 février 1971. Voici en partie ce qu'il dit dans cette lettre:

Le nombre de demandes d'aide sont innombrables et je pense que pendant les mois de décembre et janvier on nous a téléphoné, frais virés, au moins une fois tous les deux jours. En plus de ces communications téléphoniques, le bureau de la Commission d'assurance-chômage de Nanaïmo a collaboré en nous retransmettant les communications.

Je tiens à préciser que je ne sous-estime nullement les efforts tentés par certains fonctionnaires dans ce domaine pour régler le problème; c'est simplement qu'on ne leur a donné ni les outils ni les pouvoirs qui leur auraient